

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

### **INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE**

pour réussir les transitions vers la sobriété, la  
résilience et la solidarité

Le 14/02/2023

ADEME Pays de la Loire

Anne GOBBEY

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux collectifs mixtes d'acteurs (public/privés/associatifs) souhaitant enclencher des changements profonds dans la manière d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les projets de transitions écologiques sur leur territoire.

Cette démarche découle principalement des enseignements du programme d'action-recherche Transition Écologique et Sociétale, auquel l'ADEME Pays de la Loire contribue activement depuis 7 ans, avec une trentaine d'autres acteurs ligériens.

Dans ce document, le terme « transitions » fait référence aux évolutions initiées dans le but de rendre nos territoires :

- **Sobres** : vis-à-vis de leurs consommations de ressources, de produits, d'énergie et de sols, de sorte à ce que leurs impacts vis-à-vis des grands enjeux écologiques du moment (changement climatique, raréfaction des ressources, perte de biodiversité...) soient les plus faibles possibles
- **Adaptés et résilients** : développant des capacités naturelles, humaines, organisationnelles et techniques permettant de s'adapter aux changements et de surmonter les chocs à venir, qu'ils soient climatiques, écologiques, énergétiques, sanitaires, démographiques, ou encore économiques.
- **Solidaires** : coopérant et exploitant leurs complémentarités pour assurer leurs besoins essentiels, (optimiser les productions alimentaires, les productions d'énergies renouvelables, les déplacements des personnes, les transports de marchandises) et également pour lutter contre les précarités liées à ces aspects.

# RAPPELS SUR L'INNOVATION SOCIALE ET TERRITORIALE

Selon le réseau québécois de l'innovation sociale (RQIS) : « une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant. »<sup>1</sup>

Autrement dit, l'innovation sociale répond à un besoin social mal satisfait, par exemple un manque de services de mobilité en milieu rural. Elle vise une plus-value sociale au sens large : économique, sociale, environnementale ; elle se réfère souvent aux valeurs suivantes : inclusion, utilité, bien-être, égalité, autonomie, solidarité, responsabilisation, et recherche le changement social via le développement ou l'essaimage. La spécificité de l'innovation sociale réside dans la nature non technologique des éléments novateurs ; elle concerne de nouvelles manières de faire ou de s'organiser.

Ancrée dans les territoires et résolument orientée vers les dynamiques collectives qui font partie de ses principes d'action, l'innovation sociale est donc un puissant levier de mobilisation des parties prenantes et du déploiement des transitions.

L'innovation territoriale, quant à elle, se définit comme une « réponse nouvelle [ou transférée dans un contexte nouveau, ndlr] à une problématique et/ou à un besoin identifié collectivement dans un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable. Il s'agit d'une innovation pour et par le territoire »<sup>2</sup>. Il est important, selon nous, de garder à l'esprit que la dimension innovante d'un projet dépend des spécificités du territoire dans lequel il prend place : ce qui sera qualifié d'innovation pour un territoire donné peut être une solution déjà éprouvée par un autre territoire.

## CONSTATS et HYPOTHESES

Issus de nos observations de terrain et des enseignements du programme d'action-recherche Transition Écologique et Sociétale, ces constats et hypothèses sont là pour donner des indications sur ce qu'il nous semble nécessaire de faire évoluer dans la mise en œuvre des transitions, au moment de la rédaction de ce document.

### De manière générale

Il nous semble en premier lieu indispensable de repenser la manière dont on aborde les questions dites environnementales ou de transition écologique, notamment dans le cadre des projets territoriaux. L'approche historique, très centrée sur la diffusion de connaissances, l'implantation de solutions techniques, ou encore les injonctions au changement des comportements individuels, est incomplète et de portée limitée.

Notre hypothèse est double :

- les transformations nécessaires s'opéreront de manière plus efficace et pérenne si nous intégrons pleinement les dimensions humaines et sociales dans les projets.
- Il est nécessaire de viser des changements de pratiques sociales sur des périmètres bien définis. Cela nécessite des interventions sur l'ensemble des facteurs déterminant ces pratiques sociales, comme décrit dans certains travaux du programme TES sur les modes de vie<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.rqis.org/>

<sup>2</sup> Oural, A (2015), l'innovation au pouvoir / pour une action publique réinventée au service des territoires

<sup>3</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=UElhCavp5A>

### A propos de l'élaboration et du portage des projets

Nous pensons que la réussite des transitions nécessite plus que jamais des politiques publiques ambitieuses et dotées de moyens à la hauteur, mais également l'engagement de tous : acteurs publics et acteurs des sociétés civile et économique œuvrant en coopération, chacun depuis sa propre zone d'influence et d'intervention.

Les modalités de concertation classiquement employées lors de la définition des politiques publiques ont montré leurs limites : c'est un nombre restreint de personnes déjà sensibilisées voire déjà mobilisées qui participent, et uniquement sur le temps de la définition de la politique. Lorsque vient celui de la mise en œuvre des projets, les forces vives se raréfient et le portage par les seules collectivités territoriales ne suffit pas, compte tenu des moyens humains et financiers limités dont elles disposent face à l'ampleur de la tâche.

### A propos des postures et des rôles

L'expert, le donneur d'ordre, le citoyen, le chef d'entreprise, l'élu... sont autant d'étiquettes qui cloisonnent les personnes dans des rôles prédéfinis et freinent les dynamiques de coopération. Le changement de posture des uns et des autres doit donc être au cœur des projets entrepris. S'ensuivent de manière logique des réflexions et des évolutions inévitables en matière de gouvernance autour de l'élaboration des politiques et de la conduite des projets. Tout le monde peut y gagner : les acteurs habituellement peu sollicités y trouvent un renforcement de leur pouvoir d'action, les acteurs habituellement au cœur de la problématique y trouvent des relais et des soutiens, tous s'enrichissent mutuellement.

« Jusqu'alors relativement passifs, les citoyens sont désormais beaucoup plus actifs dans les démarches municipales [territoriales, ndlr], leur posture pouvant dans certains cas aller jusqu'à la co-construction. Pour les services, l'enjeu est de quitter le monopole de l'expertise, et de passer de la posture d'initiateur de projets à celle d'accompagnateur des citoyens. Enfin, les élus voient également leur rôle changer, ils deviennent de plus en plus garants des règles du jeu. La ville [la collectivité territoriale, ndlr] devient finalement un acteur parmi d'autres et se place de plus en plus en facilitateur de projets, et en animateur des dynamiques du territoire»<sup>4</sup>.

### A propos de la coopération et de la solidarité

Coopération entre les personnes, entre territoires, et recherche de solidarités multiples nous semblent devoir être au cœur des principes d'actions.

Coopération entre les personnes : car les enjeux sont complexes, et les questions à résoudre dépendent de nombreux facteurs qui ne peuvent pas être modifiés par une seule catégorie d'organisme ou d'institution.

Coopération entre les territoires : car bien que confrontés à des enjeux globaux communs, ils disposent de ressources variables qui ne leur permettent pas forcément de répondre seuls à ces enjeux.

---

<sup>4</sup> Etude Energycities avec le soutien de l'ADEME : « Fabrique de transition démocratique / implication des citoyens dans la transition énergétique en Europe », pages 15 à 21 - Grenoble, laboratoire de la participation citoyenne

Solidarité car les conséquences de changements à venir sont incertaines, ne toucheront pas tous les territoires ou tout le monde de la même manière, tout comme les précarités (énergétiques, alimentaires, liées à la mobilité) ne sont d'ores et déjà pas réparties équitablement.

### A propos de l'accompagnement des projets

Concernant la question des financements : il semble indispensable de repenser les conditions de soutien aux projets et aux initiatives, qui sont trop souvent axées sur la mise en œuvre de programmes plus ou moins figés et l'atteinte d'objectifs, ce qui peut brider l'innovation. Il nous paraît intéressant d'imaginer des modalités de soutien qui portent plus sur le respect de certains principes forts dans la mise en œuvre des projets, l'accompagnement des démarches, l'observation et la capitalisation des enseignements.

## **PERIMETRE DE L'APPEL à MANIFESTATION D'INTERET**

Les projets devront être en lien avec une ou plusieurs des thématiques d'intervention de l'ADEME : alimentation, mobilité, adaptation aux changements climatiques, production d'énergies renouvelables, optimisation de la consommation des ressources et des espaces.

Les projets présentés dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt devront s'insérer dans une ou plusieurs des rubriques listées ci-dessous (voir en annexe 1 pour plus de détails).

### **Faire territoire, faire collectif**

- Inclure et impliquer la plus grande diversité de personnes dans certaines étapes clés : connaissance du territoire, définition des trajectoires de transition, constitution de collectifs porteurs de projets

### **Conduire des projets opérationnels**

- Soutenir des projets portés par des collectifs des sphères publique, économique et civile
- Conduire des projets démonstrateurs ayant comme objectif l'évolution d'une pratique sociale sur un territoire

### **Territorialiser l'économie**

- Inventer, encourager, soutenir l'émergence de nouveaux modèles économiques à forte dimension locale

### **S'entraider entre territoires voisins**

- Concrétiser la solidarité entre territoires, notamment urbains/ruraux

## **DEPENSES ELIGIBLES**

Durée maximum du financement : 3 ans

Financement de postes ayant une mission précise dans le projet présenté : personnes tournées vers l'action et la mise en pratique de leur discipline des sciences humaines et sociales.

Exclus : les postes de chargés de mission énergie-climat, agriculture et alimentation, économie circulaire, mobilité dans les collectivités territoriales.

Actions de communication événementielle ou non

Actions de formation

Actions d'animation

Achat de matériels

Prestations d'études

Les dépenses prévisionnelles sont à présenter selon le tableau figurant dans le dossier de candidature.

## **DEROULEMENT DE L'APPEL à MANIFESTATION D'INTERET**

L'ensemble de la démarche sera orienté sur les deux premiers stades de développement des innovations, à savoir l'émergence et la consolidation, et donc pas sur la phase de croissance [le projet grossit sur son territoire d'origine] ni sur la phase d'essaimage [le projet s'exporte vers d'autres territoires].

Pour les projets en phase d'émergence, il est attendu que la phase de travail bénéficiant d'un soutien de l'ADEME devra impérativement comporter un volet de définition et de mise en place d'un modèle économique garantissant la continuité du projet après le soutien de l'ADEME.

Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : le 15 février

Webinaires de présentation de l'AMI : le 15 mars après midi et le 12 avril matin. Le lien de connexion sera transmis sur demande

Date limite de réception des dossiers de candidature (canevas en annexe 3, à compléter et à envoyer par mail) : le 10 mai

Auditions des collectifs porteurs des projets : le 30 mai et le 06 juin

- En présence de représentants de toutes les entités concernées (obligatoirement l'élu en responsabilité si une collectivité territoriale est impliquée). Les auditions auront lieu devant l'équipe projet montée à cet effet, constituée de chargés de mission de l'ADEME et de membres du collectif des acteurs du programme TES

Sélection des projets retenus pour maturation (si besoin), suite à l'appréciation des éléments suivants :

- Qualité du collectif, notamment vis-à-vis de la coopération, de sa capacité à faire des apprentissages communs et à partager les enseignements du projet
- Qualité de la gouvernance du projet
- Cohérence entre le projet et les enjeux territoriaux de transition
- Cohérence entre les ambitions du projet, la démarche et -les moyens mobilisés
- Degré d'innovation pour le territoire
- Degré d'ambition (ampleur de la cible, potentiel de développement, potentiel d'essaimage)

Annonce des projets retenus pour maturation ou pouvant soumettre une demande d'aide au comité de décision interne de l'ADEME : le 21 juin

Si besoin de maturation, échanges entre l'ADEME et les porteurs de projet : entre le 22 juin et le 15 octobre

- Amélioration du projet au regard de son potentiel d'évolution des modes de vie
- Autres aspects recommandés à la suite de l'examen du dossier et de l'audition

Dépôt des demandes d'aide par les porteurs de projet : au fil de l'eau et au plus tard le 15 octobre

Passage en comité interne ADEME d'attribution des aides et annonce des décisions de financement : au fil de l'eau et au plus tard le 30 octobre

Signature des conventions d'aide pour les projets retenus : au fil de l'eau et au plus tard le 15 novembre

Les collectifs porteurs de projets retenus pourront être régulièrement sollicités pour échanger entre eux ou témoigner de leur démarche.

## **CONTACT**

Pour toute demande de renseignement ou dépôt de votre dossier de candidature, merci de vous adresser à :

Anne GOBBEY, coordinatrice du pôle Territoires Durables, ADEME Pays de la Loire  
[anne.gobbey@ademe.fr](mailto:anne.gobbey@ademe.fr), 02 40 35 80 13 ou 07 62 66 12 11

Privilégiez le mail pour le premier contact.

## ANNEXE 1 - PROJETS VISES

La description des actions possibles n'est ni exhaustive ni exclusive, mais indicative.

### Faire territoire, faire collectif (histoire, identités, communs et coopérations)

Chaque territoire possède une histoire, des marqueurs d'identité et des ressources qui lui sont propres. Ces éléments constituent un socle puissant sur lequel faire reposer les projections et les actions, dans la mesure où leur expression reste compatible avec l'ouverture du territoire. Activités emblématiques, culture, difficultés rencontrées, solutions trouvées collectivement, etc., sont des réalités à affirmer et à partager, pour faire émerger l'envie et l'énergie d'entreprendre ensemble.

- Le terme de récit a récemment envahi les textes et les discours, devenant un mot prétexte, souvent utilisé sans grande signification. Produire des récits pour produire des récits ne présente pas d'intérêt, mais plutôt le risque de retomber dans les écueils du marketing territorial, qui ne servent pas les enjeux de transition écologique. En revanche, répondre collectivement et de manière diversifiée à certaines questions (par exemple celles-ci-dessous) peut être un bon point de départ pour donner envie à des acteurs de la société civile de s'engager dans des projets de transition sur leur territoire de vie.
  - o Qu'est ce qui donne un caractère spécifique à notre territoire ?
  - o Qu'est ce qui nous manque, sur ce territoire ?
  - o Que souhaitons nous conserver, abandonner, que pouvons-nous faire évoluer ?
  - o Comment voulons-nous y vivre ?

Actions possibles (liste non exhaustive):

- Développer, dans la durée, des actions diverses de connaissance partagée du territoire et de définition collective des trajectoires de transitions
- Favoriser l'émergence de collectifs porteurs de projets, regroupant des acteurs publics, associatifs, privés, travaillant en coopération
- Définir des communs territoriaux, organiser des systèmes de rémunération pour services rendus à ces communs : on peut citer l'exemple de l'entretien des haies d'un territoire bocager par les agriculteurs, qui jouera un rôle important sur le maintien de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la lutte contre le ruissellement des eaux et les inondations, etc.

## Focus sur les communs (source : observatoire des tendances de l'ADEME)

Les biens communs, ou tout simplement communs, sont des **ressources**, gérées collectivement par une **communauté**, qui établit des **règles** et une **gouvernance** dans le but de préserver et pérenniser cette ressource.

En d'autres termes on peut définir les communs comme une ressource (bien commun) **plus** les interactions sociales (économiques, culturelles et politiques) au sein de la communauté prenant soin de cette ressource.

Concrètement, un commun peut prendre la forme d'une ressource naturelle (forêt, pâturage), matérielle (voiture, musée) ou immatérielle (logiciel libre, article scientifique). Le plus célèbre d'entre tous, c'est bien sûr l'encyclopédie en ligne **Wikipédia**, avec ses milliers d'administrateurs et ses millions d'utilisateurs. Très en vogue dans les grandes villes, les jardins partagés constituent une autre forme de commun populaire.

Si la valeur sociale et humaine des communs semble évidente, leur valeur économique est souvent mise en doute. Pour une raison très simple : faire de l'argent n'est jamais le moteur d'un individu qui s'engage dans un jardin partagé ou dans l'amélioration du code d'un logiciel. **« Les communs reposent sur une logique d'externalités positives: leur existence génère autre chose qu'une simple valeur marchande »**. Il convient de mesurer la valeur des communs avec de nouveaux outils. Alors, on pourra prendre conscience de leur capacité à responsabiliser les individus et les réintégrer dans l'espace démocratique.

Les communs, au contraire, reposent sur un principe d'inclusion. Là où rien n'oblige le propriétaire à faire usage de sa propriété, l'usage d'un commun par ses utilisateurs, les *commoners*, apparaît comme la condition essentielle de son succès. Pour autant, la création d'un commun ne signifie pas l'abolition de toute forme de propriété. Il s'agit plutôt de la déconcentrer, de la distribuer équitablement entre tous les *commoners*.



## Focus sur la coopération (source Flash TES n°8)

L'appel à la coopération prend souvent la forme d'une injonction sans s'assurer des conditions préalables d'émergence de cette coopération et des apprentissages nécessaires.

Trois composantes clés d'une situation de coopération peuvent être citées : l'intérêt, le sens et les dispositifs.

### L'intérêt

C'est en partant d'abord sur un intérêt commun, avec une proposition ajustée, que les initiateurs parviennent à enclencher la dynamique collective. À ce stade, les valeurs sont plus ou moins partagées. Un chef d'entreprise témoigne ainsi à propos d'un projet collectif sur une zone d'activités : « Chez nous, cela a accroché dès le début car il y avait un sujet fédérateur. Sur d'autres sites, le premier projet sera différent ». Un agriculteur, engagé de son côté dans un projet collectif de méthanisation souligne : « Il y a trois groupes dans la méthanisation, chacun avec des intérêts différents. Dans ce groupe là on a réussi à les expliciter ». L'histoire qui démarre alors, étonnante pour les protagonistes eux-mêmes, sera celle d'un savant mélange entre calcul « personnel » et générosité, volonté de tirer parti du projet collectif, plaisir à donner de soi et à faire ensemble

### Le sens partagé

C'est ce qui la différencie radicalement la coopération d'une expérience de coordination entre acteurs. La co-construction du sens partagé procède d'une dynamique relationnelle dans laquelle se tissent des liens de confiance. « À un moment on le fait pour le collectif car de toute façon on est ensemble, on vit ensemble, on est unis » nous dit un chef d'entreprise. La qualité vécue des relations n'est plus ici un simple « supplément d'âme » mais un fondement quotidien de l'effort à produire pour s'engager mutuellement.

Au-delà des relations interpersonnelles, l'appartenance au collectif apporte à chacun un « sentiment d'exister ». Un acteur du projet d'Éoliennes en Pays de Vilaine raconte à ce sujet : « Un des moteurs était de se retrouver à plusieurs pour construire cette 'autre chose'. Nous étions plein de bonne volonté, prêts à additionner nos différences, nos forces ». Un autre participant renchérit : « L'aventure humaine collective est caractérisée par le fait que le projet dépassait chacun individuellement. Le collectif a fait la force qui a permis au projet d'aboutir ».

### Les dispositifs de coopération

Tous dispositifs qui mettent concrètement en présence les acteurs, structurent leurs relations et facilitent la coordination entre eux.

## Conduire des projets opérationnels

---

Souvent synonymes d'adéquation avec les besoins d'un territoire, de coopération et de mobilisation forte et pérenne des acteurs, les projets portés par des collectifs (publics/privés/associatifs) sont une ressource précieuse, à encourager et à accompagner. Leur mise en réseau constitue un enjeu important pour la montée en compétences et en savoir-faire des acteurs du territoire, ainsi que pour la démultiplication des initiatives.

Actions possibles (liste non exhaustive) :

- Création de tiers-lieux ou soutien de tiers-lieux existants : portés, animés, entretenus par des collectifs, les tiers-lieux sont focalisés sur l'émergence de projets collectifs permettant de co-créer et de conserver la valeur sur les territoires. Articulés avec les politiques publiques, sans toutefois être pilotés par la collectivité, ils peuvent être des vecteurs fondamentaux des transitions. « Les tiers lieux se développent dans le monde entier. Ni privés, ni publics, ils composent une solution hybride entre espace personnel et espace ouvert, domicile et travail, convivialité et concentration. Ces espaces ouverts permettent à des individus et à des groupes différents de venir exercer une activité et rencontrer d'autres populations. Chaque tiers lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, mais tous favorisent la créativité, l'initiative et le partage »<sup>5</sup>. Ou encore : « Ouverts, hybrides, numériques, les tiers lieux de demain seront une porte d'entrée dans le monde du co : coopération, collaboration, co-construction – pour tous ceux qui souhaitent créer du lien social et économique dans les territoires (...). Comprenant des bureaux en coworking, des cafés, des bibliothèques, des espaces culturels, des ateliers de fabrication, des salles de conférence ou réunions, ou des jardins partagés, les tiers lieux auront leur spécificité, leur fonctionnement, leur mode de financement. Ils favoriseront la créativité, l'initiative et le partage, et feront la richesse des territoires de demain »<sup>6</sup>
- Création de centres de ressources et/ou de dispositifs de soutien aux projets portés par des collectifs des territoires, mise en place de pré-incubateurs<sup>7</sup> ou d'incubateurs de projets<sup>8</sup>
- Mobiliser des ressources et mettre au point des ingénieries financières nouvelles pour soutenir les initiatives collectives, par exemple sous la forme de fondations territoriales. Regroupant des fonds provenant du public, du privé, des citoyens, fonctionnant sous une gouvernance partagée, ces fondations pourraient délivrer leurs financements non pas au regard d'objectifs prédéfinis, mais plutôt au regard de la cohérence des projets avec la trajectoire définie pour le territoire et de la qualité des collectifs qui les portent.
- Maîtriser et mettre à disposition sous conditions du foncier, pour des projets de production d'énergies renouvelables (notamment sur les zones favorables au développement de l'éolien) ou pour des projets agricoles durables. Les toitures des bâtiments communaux constituent également des supports de production d'énergie solaire, qu'il est par exemple possible de mettre à disposition de collectifs pour des projets et des investissements « citoyens », au sens large.

---

<sup>5</sup> [http://www.la27eregion.fr/wp-content/uploads/2015/09/design\\_des\\_politiques\\_publicques.pdf](http://www.la27eregion.fr/wp-content/uploads/2015/09/design_des_politiques_publicques.pdf), page 77

<sup>6</sup> <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>, synthèse du rapport

<sup>7</sup> Exemple : <http://www.generateurbfc.fr/>

<sup>8</sup> Exemple : <https://www.ecossolies.fr/l-incubateur>

- Conduire des projets démonstrateurs ayant comme objectif l'évolution d'une pratique sociale sur un territoire  
[Se reporter au Flash TES n° 3 sur les modes de vie, en annexe 2]

## Territorialiser l'économie

---

- Mettre en place des systèmes de rétribution positive auprès de personnes s'engageant vers de nouvelles pratiques : exemple de la rétribution par une collectivité territoriale du covoiturage pour les trajets domicile-travail, en lien avec des entreprises du territoire
- Encouragement des projets à financement et gouvernance citoyens
- Expérimentations de mise en place de dispositifs territoriaux de valorisation des missions écologiques, comme le revenu de transition écologique<sup>9</sup>
- Soutien à la mise en place de monnaies locales à forte valeur ajoutée environnementale
- Utilisation du référentiel de l'économie économie de la fonctionnalité et de la coopération<sup>10</sup> :
  - Une économie orientée vers les effets utiles, moins basée sur la production et la consommation en volume de produits à bas coût fortement consommatrices de ressources matérielles
  - Une dynamique de l'économie circulaire pour progresser vers la sobriété matérielle et la circularité des biens
  - Une économie qui lie l'environnement et le social, qui prend en compte le travail et les effets sur la société
  - Une opportunité pour les acteurs économiques (entreprises, collectivités, associations) de s'inscrire dans un nouveau modèle de développement, pour aller plus loin que les actions actuellement mises en place, pour être encore plus ambitieux dans sa dynamique de transition écologique et sociétale

---

<sup>9</sup> <https://zoein.org/accompagnement/>

<sup>10</sup> <https://www.ademe.fr/instaurer-dynamique-territoriale-deconomie-fonctionnalite>

## S'entraider entre territoires voisins

---

Les projets à déposer au titre de cette rubrique ne sont pas réservés aux seules collectivités territoriales. Il est possible d'imaginer ici [et fortement encouragé] que des collectivités s'engagent dans de telles démarches au sein d'un collectif, en coopération avec des acteurs de leurs territoires.

Les projets présentés devront obligatoirement reposer sur une mise en œuvre opérationnelle de la solidarité entre territoires. En référence notamment au document du CLER sur les nouvelles solidarités urbain-rural<sup>11</sup>, on peut ici citer :

- Comme domaines possibles (liste non exhaustive) :
  - La production alimentaire,
  - La production d'énergies renouvelables
  - Le transport des marchandises et le déplacement des personnes
  - L'optimisation des flux de matières et plus largement l'économie circulaire, dont le recyclage des matériaux et le ré-emploi des objets
  
- Comme actions possibles (liste non exhaustive) :
  - La structuration de filières professionnelles
  - La mutualisation de moyens d'ingénierie territoriale
  - Des dispositifs communs d'animation
  - Des co-investissements
  - L'organisation de financements citoyens et participatifs

---

<sup>11</sup> <https://cler.org/colloque-sur-les-nouvelles-solidarites-urbain-rural/>



### IL FAUT FAIRE ÉVOLUER NOS « MODES DE VIE » ! OUI MAIS COMMENT ?

**Résumé :** C'est désormais devenu une banalité de dire que, face à l'urgence écologique, « il faut faire évoluer nos modes de vie », ou bien qu'« il faut changer de comportement ». Et on y ajoute souvent « dans une temporalité courte », à l'échelle de quelques décennies.

Au-delà de ces déclarations incantatoires, avec la sobriété et la résilience en visée, qu'entend-on au juste par « modes de vie » ou « comportement » ? Quels sont les leviers et les freins pour les faire évoluer ? Quelles modifications peut-on envisager aux différentes échelles géographiques et politiques ? Est-ce possible dans les échéances indiquées ?

Une dizaine de partenaires du programme TES<sup>1</sup> ont exploré ces questions. Ce document résume les principales avancées de leurs travaux.

#### LES LIMITES DES POLITIQUES PUBLIQUES CENTRÉES SUR L'INDIVIDU ET SUR LA TECHNOLOGIE

Depuis les années 70, les différentes crises énergétiques ont vu la mise en place de politiques publiques sur la maîtrise de la consommation d'énergie, avec une approche centrée sur la sensibilisation et l'incitation au changement individuel ou encore sur les innovations technologiques.

Suffirait-il ainsi d'être informé.e ou encouragé.e financièrement, ou encore de développer un certain nombre d'innovations technologiques pour « réussir la transition énergétique » ?

La réalité est bien évidemment plus complexe. Le constat partagé dans les travaux sur la consommation d'énergie souligne les limites d'une approche centrée sur les seuls arbitrages du consommateur. Ces derniers résultent en effet, pour une bonne part, de contraintes matérielles et sociales qui échappent au contrôle des seuls individus<sup>2</sup>. Les marges de manœuvre à l'échelle des pratiques individuelles restent donc

limitées comme peut être aussi limité l'effet des seules technologies sur les usages.

Surtout, cette approche ne remet pas vraiment en cause les systèmes de production et de consommation. La mise en place du tri sélectif, par exemple, a eu peu d'incidence sur la quantité annuelle de production de déchets ménagers (-0,3% seulement en 10 ans<sup>3</sup>). L'actualité récente nous a aussi rappelé que des politiques d'incitation peuvent avoir des conséquences sociales inattendues. En témoigne par exemple l'évolution de la taxe carbone et les mouvements sociaux qui s'en sont suivis.

Ainsi, alors même que des dispositifs sont mis en place pour inciter à l'évolution des pratiques individuelles, ils viennent souvent se heurter à de multiples facteurs non pris en compte au départ.

L'approche doit donc être systémique et non sectorielle, collective et non individuelle, co-élaborée et non « descendante ». Alors comment s'y prendre ?

<sup>1</sup> Voir l'encadré en fin de document

<sup>2</sup> Solange Martin, Albane Gaspard, « Les comportements, levier de la transition écologique ? Comprendre et influencer les comportements individuels et les dynamiques collectives », *Futuribles*, 2017, vol.4, n°419, p. 33-44.

<sup>3</sup> ADEME, *Déchets les chiffres-clefs 2018*, mai 2019.

#### LES MODES DE VIE : UN CONCEPT POUR DECRIRE « L'ARCHITECTURE DU VIVRE-ENSEMBLE<sup>4</sup> »

Les modes de vie correspondent à la manière dont une population donnée, sur un territoire, se déplace, mange, habite et plus généralement produit, consomme, interagit et vit ensemble.

D'après les travaux de Bruno Maresca<sup>5</sup>, toutes ces pratiques de la vie quotidienne participent en fait d'un cadre de référence plus large, à l'échelle de la société, constitué aussi de l'ensemble des normes et de toutes les conditions matérielles d'existences.

Le fait par exemple d'habiter en ville ou en campagne aura des conséquences sur notre manière de nous déplacer, de nous alimenter, de faire nos courses...

D'où l'importance de considérer nos pratiques dans leur ensemble, et leur évolution possible dans les cadres qui les structurent.

#### SIX DIMENSIONS INTERDEPENDANTES A PRENDRE EN COMPTE POUR INTERVENIR SUR LES MODES DE VIE

Toujours sur la base de ces travaux, six dimensions interdépendantes ont été mises en évidence et explicitées dans le cadre de TES.

On trouve ainsi :

- Les comportements et habitudes de la vie quotidienne (« j'ai l'habitude de... ») qui interrogent nos besoins et nos envies. Si les besoins sont limités (comme boire ou manger par exemple), les désirs sont infinis<sup>6</sup>. Le développement de nos sociétés, basé sur la consommation, nous invite peu à cette réflexion ;
- Un ensemble, justement, de valeurs et de représentations (la voiture peut être un symbole de liberté et/ou d'appartenance

sociale, la solidarité et le partage, les communs...).

- Un ensemble d'objets et de systèmes techniques (le vélo électrique, la laine de bois pour isoler les maisons, le smartphone, les éoliennes, les plateformes numériques, les algorithmes...). Ils sont souvent considérés comme source de croissance et associés à des « opportunités » ;
- Le territoire physique et les infrastructures qui correspondent au cadre environnemental (présence de montagnes ou d'un fleuve) et matériel (le réseau électrique, les pistes cyclables, les transports en commun, les services publics...). Il s'agit là d'un secteur d'investissements la plupart du temps importants et publics ;
- Les institutions (locales, nationales et supranationales), productrices de normes et de stratégies : les PCAET<sup>7</sup>, la loi de transition énergétique, les incitations fiscales, les taxes, les accords de libre-échanges... Le contexte international (Européen ou mondial) limite ici régulièrement la marge de manœuvre de la puissance publique, qui bute aussi sur les décalages entre mesures « technocratiques » et « réalités » du terrain ;
- L'organisation de la vie sociale et économique comme le télétravail, le commerce à distance, le covoiturage, l'autopartage... ;

Ainsi, pour faire évoluer nos modes de vie en tenant compte de l'ensemble du contexte, il faudrait raisonner et agir autour de ces six dimensions qu'on peut d'ailleurs regrouper pour simplifier autour de 3 axes principaux : le cadre

<sup>4</sup> Bruno Maresca, Anne Dujin, « La transition énergétique à l'épreuve du mode de vie », *Flux*, n°96, avril 2014, p.10-23.

<sup>5</sup> Bruno Maresca, « Mode de vie : de quoi parle-t-on ? Peut-on le transformer ? », *La pensée écologique*, n°1, oct. 2017.

<sup>6</sup> Daniel Cohen, « Le monde est clos et le désir infini », *Le Livre de poche*, n° 34387, janv. 2017.

<sup>7</sup> Plan Climat Air Energie Territorial de l'agglomération



matériel qui comprend notamment toutes les infrastructures sur les territoires, le cadre organisationnel et institutionnel qui comprend l'économie, et enfin l'ensemble des comportements, des pratiques quotidiennes comprenant aussi les valeurs et les représentations. Tous ces facteurs, interdépendants, jouent un rôle important. Mais comment interagissent-ils les uns sur les autres ? Comment font-ils système ?

#### **POUR CHANGER LES PRATIQUES, IL FAUT PENSER SYSTEMIQUE**

Les interactions sont en fait multiples : les objets techniques influencent par exemple les habitudes de la vie quotidienne, l'organisation économique et sociale vient structurer de son côté les territoires avec les réseaux par exemple et enfin les valeurs et représentations imprègnent les institutions qui, à travers la production des normes, consolident l'ensemble du système. La boucle est bouclée d'une certaine façon.

Chacune de nos pratiques ou tentative de changement de pratiques mobilisent ainsi d'une façon ou d'une autre l'ensemble de ce système.

Prenons l'exemple de la mobilité.

Pour limiter l'usage individuel de la voiture, il faut bien sûr cibler des infrastructures et des innovations techniques, en créant notamment des voies dédiées ou des applications de covoiturage simples et efficaces.

Mais il faut également que les pouvoirs publics travaillent avec les organisations sociales et économiques pour, en lien avec les salariés, préciser les besoins et les champs de contrainte.

N'oublions pas enfin le travail nécessaire sur le sens et les comportements : expliciter l'impact et le coût de l'usage individuel de la voiture, poser l'économie de partage comme horizon possible pour nos sociétés, accompagner le changement, intégrer le temps nécessaire pour que les pratiques changent au moment de l'évaluation du dispositif...

#### **LE TRI SELECTIF : EXEMPLE D'UNE EVOLUTION (PROGRESSIVE) DE NOS PRATIQUES**

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, avec la mise en place de la collecte publique, les déchets vont progressivement être enfouis, sans tri préalable. Pour inverser le modèle, vers le début des années 1990, les autorités vont agir sur les six dimensions des modes de vie.

En 1992, une loi généralise la valorisation des déchets ménagers (institutions et cadre normatif). La société Ecoemballage va être créée et va recevoir une redevance payée par le secteur industriel. Ainsi, le tri va être encouragé (organisation de la vie économique). Des centres de tri sont créés et vont progressivement succéder aux incinérateurs (objets et systèmes). Les communes qui se réunissent en syndicat sont mises à contribution pour organiser la collecte (territoire et infrastructures). Enfin, la mise en place du tri sélectif s'accompagne d'une campagne de formation aux éco-gestes. Il s'agit alors d'accompagner le changement des habitudes (la poubelle jaune devient un repère) mais aussi nos représentations (notre rapport au déchet).

Malgré tout, cette généralisation du tri des déchets n'a encore qu'un impact relatif en terme de volume de déchets effectivement recyclés. En 2018, seuls 20% des déchets plastiques sont recyclés ! (*Le Monde*, 13-08-2018) L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, obligatoire à partir de 2022, devrait permettre de relever sensiblement ce taux.

Quant à la question plus globale de l'évolution de nos modes de vie, il faudra penser les projets en relation les uns avec les autres. Et oui ! Comme nous l'avons déjà dit, les différentes pratiques et leur évolution sont fortement imbriquées.

Du fait de cette complexité, sommes-nous pour autant condamnés à ne pas pouvoir agir ? Les réponses ne se limiteraient-elles qu'à l'échelle nationale et européenne ?

### LES TERRITOIRES LOCAUX : UNE ECHELLE PERTINENTE POUR AGIR SUR LES MODES DE VIE

Si les décisions les plus structurantes se situent bien sûr à l'échelle nationale voir internationale, l'échelle territoriale apparaît cependant bien située pour associer des pratiques nouvelles issues de la société civile à des aménagements portés par les acteurs publics et ainsi faire système pour changer des modes de vie.

Des collectifs d'acteurs peuvent par exemple développer des projets d'énergie citoyenne, des AMAPs, des « repairs café », du covoiturage, des tiers-lieux, la gestion partagée des déchets sur une zone d'activités... Charge à la collectivité de de jouer son rôle, très important, pour soutenir et transformer l'essai à l'échelle du territoire. La qualité de la coopération entre les acteurs publics, privés et associatifs est ici majeure. Beaucoup reste à faire et à imaginer pour faciliter les apprentissages et trouver des modalités nouvelles pour « faire ensemble ». Changer les modes de vie se fera avec les habitants, ou pas.

Si les (non) dispositions nationales sont parfois bloquantes comme pour le photovoltaïque tiers-investisseur, la taxe carbone « socialisée » ..., les acteurs locaux disposent, nous le voyons, de nombreux outils pour faire émerger de nouvelles pratiques. Sans oublier le « pas de côté » nécessaire, l'« envie et la confiance » à susciter, la co-élaboration de la décision publique à expérimenter.

Faisons l'hypothèse que plus ces initiatives et projets locaux émergeront, plus le national suivra.

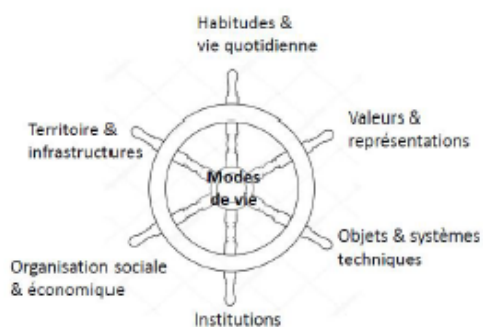
Mais un projet EnR citoyen fait-il évoluer à lui seul les modes de vie ? Comment alors faire en sorte qu'un projet fasse progresser nos pratiques ?

### VERS UNE GRILLE D'ANALYSE POUR ACCOMPAGNER LES STRATEGIES DE TRANSITION TERRITORIALE ?

Si, comme nous l'avons vu, l'évolution des modes de vie suppose d'articuler différents éléments de contexte, pourquoi alors ne pas s'appuyer sur une grille d'analyse pour aider à la conception et à l'évaluation de projets et s'assurer qu'ils contribuent à un véritable changement ? Pourquoi ne pas en faire aussi un outil amont (avec beaucoup de prudence cependant) pour l'attribution de financements ?

Pour savoir si la proposition est pertinente, le mieux est sans doute de l'expérimenter.

A suivre donc...



 Programme partenarial  
Transition énergétique & sociétale

#### LE PROGRAMME TES, EN QUELQUES MOTS...

Le programme partenarial d'action-recherche Transition Energétique et Sociétale (TES) travaille de manière systémique à l'articulation des politiques publiques et des initiatives collectives de la société civile, pour favoriser les transitions au niveau territorial.

Pour la période 2018-2021, le programme TES travaille sur 4 territoires partenaires, avec plus de 30 organisations engagées.

Pour en savoir plus :

<http://www.college-transitions-sociales.fr>

College-TS@imt-atlantique.fr



## ANNEXE 3

### DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ **Présentation du collectif porteur du projet (membres, histoire du collectif, motivations, objectifs, implantation sur le territoire, relations avec d'autres acteurs du territoire, principes de fonctionnement, modalités habituelles des prises de décision au sein du collectif)**
  
- ✓ **Contexte et enjeux territoriaux (dont la description du besoin social auquel l'innovation cherche à répondre, au regard des solutions existantes)**
  
- ✓ **Objectifs visés a priori pour le projet (public cible et/ou système concerné, changements visés par l'innovation)**
  
  
- ✓ **Gouvernance envisagée pour le projet**
  
  
- ✓ **Démarche envisagée, ressources et moyens mobilisés, résultats escomptés (dès la fin du projet et à plus long terme : développement ou essaimage de l'innovation)**

- ✓ **Modalités mises en place pour l'analyse des enseignements du projet (réflexivité), évaluation, valorisation envisagée**

- ✓ **Planning prévisionnel**

- ✓ **Dépenses prévisionnelles**

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Missions et/ou actions prévues</b>	<b>Montant en € HT</b>
Poste de chargé de mission		
Etudes		
Actions d'animation		
Actions de formation		
Communication événementielle		
Communication non événementielle		
Achats de matériel		